

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-186 DU 14 AVRIL 1999

Portant promotion de personnels
officiers des Forces armées béninoises
aux grades supérieurs au titre de l'année
1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;
- Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises et la loi n° 88-006 du 26 avril 1988 et n° 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiées et complétées ;
- Vu** la loi 97-043 du 06 janvier 1998 portant loi des Finances pour la gestion 1998 et qui prévoit le paiement à l'indice réel jusqu'au 31 décembre 1992 ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Défense nationale ;
- Vu** le décret n°99-185 du 14 avril 1999 portant inscription au tableau d'avancement aux grades supérieurs de personnels officiers des Forces armées

Sur proposition du ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 24 mars 1999 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- sont promus au grade supérieurs à titre d'ancienneté ou au choix les officiers des Forces armées béninoises dont les noms suivent :

I - ARMEE DE TERRE

I.1.- POUR LE GRADE DE COLONEL

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

- lieutenant-colonel N'PINA Kouagou Jean

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

- lieutenant-colonel BONI Amoussa Chabi.

I.2.- POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL OU INTENDANT MILITAIRE DE 2ème CLASSE OU MEDECIN-LIEUTENANT-COLONEL

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1999

- chef de bataillon CHITOU Raïmi

.../...

POUR COMPTEUR DU 1er AVRIL 1999

- chef de bataillon SOGNONVI René
- chef de bataillon ZANNOU-BO Vinagnon
- commandant AKPONA Joseph Emmanuel

POUR COMPTEUR DU 1er JUILLET 1999

- chef de bataillon DONTE Marcel
- chef d'escadron LATOUNDJI Idrissou
- chef de bataillon KPENOU Lambert Benjamin
- chef de bataillon MADEGNAN E. Patrice

POUR COMPTEUR DU 1er OCTOBRE 1999

- chef de bataillon SAMSON Orou
- Chef d'escadron HOUNGBEDJI Ogbédohoun Gervais
- Commandant ANATO Kakpovi Cocou
- intendant militaire de 3ème classe CODO A. Benoît
- chef d'escadron DAVITO Sègla Clément
- médecin-commandant GNAGNON T. Albert.

**I.3.- POUR LE GRADE DE COMMANDANT OU DE MEDECIN
COMMANDANT**POUR COMPTEUR DU 1er JANVIER 1999

- capitaine YARAKOU F. Jean Yves
- capitaine KANDISSOUNON Léon Fulbert

POUR COMPTEUR DU 1er AVRIL 1999

- capitaine MAMA Sanni
- capitaine JESSOUNOUKON Dagbegnon Hyacinthe
- capitaine MEGOUNGNA Bako

POUR COMPTEUR DU 1er JUILLET 1999

- capitaine AWOUNOU J. D. Damien Sagbo
- capitaine ADEN-HOUESSO Cyprien
- capitaine VIGNONZAN Toussaint
- médecin-capitaine LAWANI Rafiou
- capitaine ADIKPETO Raphaël

.../...

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

- capitaine FASSINO Aguénon Vincent
- capitaine DADJO Antoine.
- capitaine SAGBOHAN Parfait Ismaël
- capitaine DEKOUN A. Zinsou Christophe
- capitaine OUROU-GANI Koni

I.4. - POUR LE GRADE DE CAPITAINE OU MEDECIN-CAPITAINEPOUR COMPTER DU 1er JANVIER 1999

- lieutenant AHOUCANDIGBO Basile

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

- lieutenant SAGUI Tanféhoun
- lieutenant MARIYO Raphaël

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

- médecin-lieutenant GBAGUIDI Alexis
- lieutenant GBETOHO Ignace
- lieutenant CHANGO A. Jean-Claude

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

- lieutenant SANSIMA Tchankpéga
- lieutenant IDJOUOLA Tétéde
- lieutenant YACOUBOU Bouraïma

II - FORCES AERIENNES**2.1. - POUR LE GRADE DE COLONEL**POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1999

NEANT

.../...

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

- lieutenant-colonel ACHIROU Rachilde

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

NEANT

2.2.- POUR LE GRADE DE LIEUTENANT -COLONEL

POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

- commandant BADAROU M. Saliou

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE

- commandant GOUDA Soumanou.

2.3.- POUR LE GRADE DE COMMANDANT

POUR COMPTER 1er JANVIER 1999

- capitaine AFOUDA B. H. Richard

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

- capitaine PADONOU K. Alain

.../...

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

- capitaine GBAGUIDI C. Charles

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

- capitaine LIMA Félix
- capitaine ASSOGBA Aristide.

2.4.- POUR LE GRADE DE CAPITAINE

NEANT

III - FORCES NAVALES

3.1 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE VAISSEAU (COLONEL)

NEANT

3.2 - POUR GRADE DE CAPITAINE DE FREGATE (LIEUTENANT-COLONEL)

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

- commissaire SABI MOUKA Pascal

.../...

3.3 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE (COMMANDANT)

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

- lieutenant de vaisseau AHO G. Patrick

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

- lieutenant de vaisseau AGBIDINOUKOUN Coovi

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

- lieutenant de vaisseau DEDO Vincent

3.4 - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT DE VAISSEAU (CAPITAINE)

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

- enseigne de vaisseau de 1ère classe YETCHONOU Dieu-Donné

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

- enseigne de vaisseau de 1ère classe SINHA Victorien

.../...

IV- GENDARMERIE NATIONALE

4.1 - POUR LE GRADE DE COLONEL

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

- lieutenant-colonel KPANOUDger

4.2 - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1999

- chef d'escadron KITI Victor

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

- chef d'escadron ASSOGBA Ferdinand

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

- chef d'escadron BIO YIRO Jérôme

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

- chef d'escadron SEWADE Robert

- chef d'escadron BABALOLA Emmanuel.

.../...

4.3 - POUR LE GRADE DE CHEF D'ESCADRON (COMMANDANT)

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1999

- capitaine TANDJE Gbénassou Simon

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

- capitaine AMOUSSOU Cocouvi

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

- capitaine AGOLI-AGBO C. Théodore

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

- capitaine AGAGNON Liamidi.

- capitaine OUINSOU Emile

4.4 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1999

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1999

- lieutenant ODELOUI G. Pascal

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1999

- lieutenant OUANGBE Rock Aurélien.

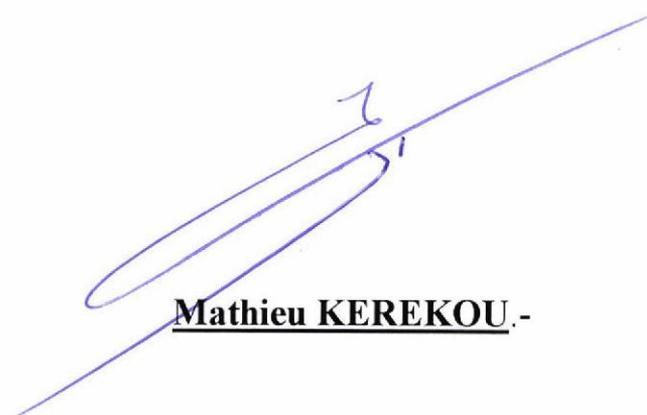
...../.....

Article 2.- Les présentes promotions n'entraînent aucune incidence financière sur le budget national conformément à la loi n° 97-043 du 06 janvier 1998 portant loi de Finances pour la gestion 1998 et qui prévoit le paiement à l'indice réel jusqu'au 31 décembre 1992.

Article 3.- Le ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 14 Avril 1999

Par le Président de la République,
Chef de L'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le ministre délégué auprès du Président
de la République, chargé de la Défense
nationale et des relations avec les
institutions, porte-parole du gouvernement,

Le ministre des Finances,



Pierre OSHO.-



Pierre John IGUE.-
ministre intérimaire

AMPLIATIONS.- : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN-RIPPG 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3BN-DAN-FASJEP 3 INTERESSES 67 JO 1.